



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES SUR LES TECHNIQUES DE PRODUCTION AGROÉCOLOGIQUES ET SELECTION DES BONNES PRATIQUES

PROJET: « Promotion du développement agricole et d'élevage diversifié, inclusif et durable dans les communes de Tokomadji y Djewel »

AMAD-CERAI, Novembre 2018

TABLE DE MATIERES

1	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	1
2	OBJECTIF DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	1
3	METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL.....	3
4	PROFIL DU CONSULTANT OU DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS	3
5	PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	4
6	COORDINATION ET SUPERVISION	4
7	DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	4
8	CONDITIONS DE L'OFFRE	5
9	CONTENU DE L'OFFRE	5

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le Centre d'Etudes Rurales et d'Agriculture Internationale (CERAI) et l'Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD) informent du processus de sélection pour la réalisation d'une assistance technique pour l'accompagnement de paysans pour le développement des pratiques de traction animale dans le cadre des projet de «Promotion du développement agricole et d'élevage diversifié, inclusif et durable dans les communes de Tokomadji y Djewol » financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement.

Pour augmenter la production agricole, le modèle de la révolution verte a été largement appliqué en Mauritanie, combinant une utilisation toujours plus importante d'intrants chimiques, causant la perte de la fertilité des sols, leur appauvrissement et leur dégradation et favorisant le développement de maladies et ravageurs toujours plus résistants aux traitements chimiques. Le modèle actuel, ajouté à l'augmentation de la population, met en danger l'écosystème et ses capacités d'alimentation de la population.

De plus, les producteurs locaux sont en concurrence avec les producteurs du Maroc et du Sénégal (ainsi que d'Europe et des Etats-Unis), saturant le marché et rendant difficiles les ventes de produits locaux.

Le CERAI et AMAD prévoient d'accompagner les paysans des communes de Tokomadji et Djewol, région de Gorgol, sur les problématiques en envisageant avec eux d'autres voies, comme celle de l'agroécologie, leur permettant de défendre leurs droits à la souveraineté alimentaire et au développement de l'économie locale.

La diffusion de l'agriculture durable contribuera à :

- R1. Renforcer des capacités et de l'autonomie des femmes et de leur accès aux ressources dans le secteur laitier
- R2. Renforcer les capacités techniques et de gestion de la production agro-élevage durable
- R3. Appliquer les pratiques durables de production et commercialisation féminine locale de légumes
- R4. Faciliter la disponibilité au niveau communal des ressources agricoles et d'élevage locaux

Plus concrètement l'assistance technique s'intègre dans les activités que suivent :

- ✓ R2.A3. Formation et accompagnement de 30 agro-éleveurs jeunes sur la gestion des techniques agro-écologiques (fertilisation, traction animale, banque de semence,...).
- ✓ R3.A1. Renforcement de l'équipement et conception de 6 coopératives maraichères de femmes (3 par commune).
- ✓ R3.A2. Cycle de formation en techniques agro-écologiques destiné aux membres des coopératives de 6 jardins potagers.
- ✓ R4.A2. Cycle de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'agro-élevage de souveraineté alimentaire locale

2 OBJECTIF DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

➤ **Objectif 1 : Appui technique aux 6 coopératives maraichères féminines dans les villages.**

Il s'agit de renforcer les capacités productives et organisationnelles des femmes ayant des parcelles dans les coopératives, avec des activités spécifiques de formation. D'autre coté, ces activités vont permettre de valoriser le rôle des femmes dans la communauté.

ACTIVITES A REALISER

1. Diagnostic de la situation actuel des coopératives féminines

Le consultant visitera les parcelles des coopératives et réaliser un diagnostic sur l'état actuel des parcelles :

- Membres actives de la coopérative
- Equipements et intrants utilisés
- Design de la parcelle
- Problèmes
- Compte d'exploitation actuelle (vente-dons-autoconsommation)

Sur la base du diagnostic identifiera les besoins en intrants/équipements / humaines – capacités et donnera des conseils sur divers sujets: design de la parcelle, gestion de ravageurs, fertilisation, semences, etc.

Le but est que les membres des parcelles coopératives peuvent améliorer les résultats qualitatifs et quantitatifs des parcelles collectives.

2. Sessions de formation sur aspects concrets d'agro-écologie

Le consultant organisera au moins 8 sessions sur les cultures maraichères agro-écologiques pour renforcer les capacités des femmes dans les coopératives, afin qu'elles puissent améliorer les résultats du fonctionnement et de la production agricole durable des parcelles.

3. Réalisation d'un rapport final de la formation

Incluant l'agenda des formations et des visites, les listes des participants, le matériel et documents utilisés, un dossier photographique, évaluation de la satisfaction des participants et évaluation des connaissances acquises, recommandations.

Les propositions présentées dans ces TdRs peuvent être adaptées et ajustées par les consultants.

- **Objectif 2 : Renforcer les connaissances et compétences techniques de 30 producteurs agro-éleveurs jeunes en techniques de production agro-écologiques**

L'objectif principal est de former 30 producteurs et productrices familiaux des communes de Djewol et Tokomadji en techniques des cultures d'irrigation agro-écologiques. Cette formation appliquée au contexte et ressources locales doit permettre d'améliorer le niveau de production durable agricole des participants.

ACTIVITES A REALISER

1. Formation théorique-pratique d'au moins 4 jours de duration sur les principes de l'agro-écologie appliqués aux cultures fourragères (Principes d'Agro écologie. Différences avec l'agriculture conventionnelle. Conception d'une ferme agro écologique. Préparation du sol. Fertilisation organique. Gestion de l'eau. Rotations et associations de cultures)
2. Evaluation- diagnostic de la situation actuel des parcelles fourragères
3. Réalisation d'un rapport final de la formation

- **Objectif 3 : Sélectionner 3 bonnes pratiques¹ de souveraineté alimentaire à Gorgol**

Il est important souligner le rôle dans la souveraineté alimentaire des producteurs et productrices agricoles et éleveurs et, en particulier, celui des femmes qui font également face à des restrictions et à des attitudes

¹ Bonne pratique entendue comme action, méthodologie et outils mises en marches dans le domaine de la production agricole et d'élevage durable et de souveraineté alimentaire et qu'ils ont démontré la capacité de transformer avec des résultats positifs.

qui tendent à rendre leur travail invisible. La diffusion des bonnes pratiques permettra d'encourager d'autres producteurs familiaux à entreprendre et à améliorer leurs cultures de manière durable. Comme première étape de l'activité il est prévu de faire la sélection de 3 bonnes pratiques ou expériences de souveraineté alimentaire réussies dans la région de Gorgol. Dans une deuxième étape, l'équipe du projet fera connaître aux voisins et voisines des 6 villages, leurs ressources et produits agricoles et d'élevages, leur système de production d'aliments, les techniques durables qu'ils appliquent et leurs progrès.

ACTIVITES A REALISER

- Sélection de manière participative de 3 bonnes pratiques de souveraineté alimentaire
- Compilation et résumé des 3 bonnes pratiques prêtes à réaliser la diffusion entre la population cible du projet.

3 METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

3.1. Période de terrain

La durée de la période de terrain recommandée est de 20 jours et se réalisera entre janvier et avril 2019. La réalisation des visites et des sessions de formation devra s'adapter aux disponibilités des bénéficiaires. Outre le temps passé au niveau local, il faut compter une période de préparation avant la réalisation de la formation et un temps de réalisation du rapport suite à la consultation.

3.2. Méthodologie

L'équipe de consultants doit élaborer une proposition méthodologique en tenant en compte les indications présentées dans les TdRs.

L'équipe adaptera sa méthodologie et les pratiques et cours en fonction des conditions locales.

Lors des travaux pratiques, une dynamique participative devra être mise en place entre les participants et les consultants à partir des expériences observées et vécues au niveau local.

3.3. Plan de travail

Le plan de travail sera proposé par l'équipe de consultants à travers de l'offre technique. De façon générale il faut considérer que le plan de travail devra comprendre :

- Etude préliminaire pour préparation des visites et activités à réaliser
- Période de terrain, de réalisation des visites et formations
- Elaboration et présentation des rapports finaux

Pour chacune des phases, le plan de travail doit détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Il faudra aussi joindre un chronogramme prévisionnel, qui, par la suite, devra être accordé entre CERAI/AMAD et l'équipe de consultants.

La date limite de remise du rapport final sera au maximum le 30 avril 2019 (compris le temps d'envoi d'une première version au CERAI et l'élaboration du rapport final prenant en compte les apports de CERAI/AMAD).

4 PROFIL DU CONSULTANT OU DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS

Les experts devront présenter les compétences suivantes :

- Expérience professionnelle démontrée en agroécologie et production maraîchère et fourragère
- Connaissances pratiques et théoriques de l'agroécologie appliquée au maraîchage et aux cultures fourragères
- Expérience en formation, vulgarisation et animation d'ateliers pratiques.
- Expérience de travail direct avec agriculteurs et agricultrices familiaux, surtout avec les femmes

- Expérience de travail en Mauritanie et autres pays du Sahel
- Disponibilité pour se déplacer en Mauritanie
- Capacités de réaliser les formations en français
- Connaissance et affinité avec les valeurs du CERAI

De plus, seront valorisés les points suivants:

- Bonne capacité d'adaptation au contexte local et capacité de travail en équipe multidisciplinaire
- Personne dynamique, facilité et goûts pour le travail agricole et avec les différents acteurs impliqués
- Autonomie
- Connaissances de l'Afrique et plus particulièrement de la Mauritanie

5 PREMISSES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Il est attendu de l'équipe de formateurs un comportement éthique et professionnel qui s'articule autour de:

- **Anonymat et confidentialité** des personnes qui fournissent de l'information.
- **Responsabilité.** Le consultant principal responsable de la prestation de service devra garantir la qualité de ce dernier et être responsable du travail élaboré, La documentation élaborée durant l'assistance technique sera propriété du CERAI.
- **Incidences/Incidents.** Dans le cas d'apparitions de problèmes durant la réalisation du travail, ceux-ci devront être communiqués immédiatement à la personne de référence de CERAI. Dans le cas où cela ne sera pas fait, l'existence de ces problèmes de pourra en aucun cas justifier la non obtention des résultats attendus et présentés dans ces TdRs.
- **Véracité de l'information.** Il correspond aux formateurs/consultants de garantir la véracité de l'information, il sera en dernière instance responsable de l'information présentée dans le rapport final. L'équipe de consultants devra assurer la qualité au cours des différentes étapes, au niveau technique, méthodologique, travail de terrain, dynamisation des formations et relations avec les participants...
- **Remise des rapports :** dans le cas de retard pour la remise final des rapports ou de qualité manifestement inférieure aux prévisions faites avec CERAI, le rapport ne sera pas accepté jusqu'à ce que les corrections correspondantes soient faites.
- **Auteurs et publication**
Les résultats, matériel pédagogique ou autres documents élaborés à partir de l'AT, une fois consolidés par AMAD/CERAI, sera propriété de ces 2 entités et seulement ces dernières pourront utiliser le matériel résultant du travail de l'AT pour sa reproduction et son usage privé, en nommant de façon systématique le contexte de réalisation et l'auteur.

6 COORDINATION ET SUPERVISION

La supervision du travail sera à la charge de l'équipe de coordination AMAD/CERAI désignée à cet effet.

7 DUREE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Les dates exactes seront déterminées entre l'équipe de consultants, CERAI et AMAD selon l'offre technique présentée.

8 CONDITIONS DE L'OFFRE

Le consultant ou équipe de consultants/formateurs signeront un contrat avec le CERAI en accord avec ce qui est établi par la loi espagnole ou avec AMAD en accord avec ce qui est établi par la loi mauritanienne.

9 CONTENU DE L'OFFRE

CERAI/AMAD effectuera une sélection des CV reçus qui répondent aux critères requis **le 2 décembre**. Seuls les candidats sélectionnés et contactés devront envoyer dans un délai d'une semaine (9 décembre) les documents suivants :

- Offre technique
- Offre économique et détails du budget (taxes comprises).

Les critères d'évaluation incluront la qualité technique et l'offre économique. En ce qui concerne l'offre technique, les critères suivants seront pris en considération :

- Expérience : 30%
- Compétences du consultant/équipe consultants : 30%
- Qualité de l'offre technique : 40%

Toute cette documentation devra être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante :

Abou Bâ, coordinateur de CERAI en Mauritanie : arantxa.garcia@cerai.org et abouabdoulaye.ba@cerai.org

Pour toute information complémentaire, contacter Abou Bâ, tel. 00-222-47927605

Les offres doivent comprendre deux parties séparées qui incluent les documents suivants :

PARTIE 1 : proposition technique

L'offre technique devra comprendre la planification technique qui permettra d'atteindre les objectifs de façon efficiente. Elles devront présenter au minimum :

- Chronogramme des activités

L'offre devra inclure un chronogramme, dans lequel seront reflété de façon claire toutes les activités importantes, ainsi que les délais et les dates prévisionnelles auxquelles se réaliseront ses activités.

- Résumé méthodologie proposée
- Principaux contenus prévus pour les formations
- Profils de consultants

Les Curriculum Vitae des différents membres de l'équipe devront être joints à l'offre technique.

PROPOSITION FINANCIERE

La proposition financière doit regrouper tous les frais relatifs à la réalisation de l'assistance technique que ce soit des frais réalisés sur les lieux des visites et des formations ou durant les périodes antérieure ou postérieures: honoraires, transport jusqu'à Kaedi, logement, alimentation, procédures administratives, ...).

Une fois à Kaedi, le transport de Kaedi aux villages de formation sera pris en charge par l'équipe du projet AMAD/CERAI.

Le document remis devra représenter la valeur totale de l'AT avec ou sans les détails des lignes budgétaires. La présentation d'un budget détaillé sera valorisée positivement.